

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD)

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N° 72-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n° 72-4 du 29 janvier 1972, portant approbation des statuts de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
 - VU le décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1er. - Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD), les personnes dont les noms suivent :

- MM. - Ambally ADEBO : représentant du Ministre dont dépend l'Economie
- Florent YEHOUESSI : représentant du Ministre dont dépendent les Finances
- Louis VIEYRA : représentant du Ministre dont dépend le Plan
- Maximilien GRIMAUD : représentant du Ministre du Développement Rural et de la Coopération
- Jérôme d'ALMEIDA : représentant du Ministre des Travaux Publics, des Mines et Transports
- Bruno AMOUSSOU : représentant de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey (SONADER)
- Léonard MABUDU : représentant de la Société Nationale des Huileries de Dahomey (SNAHDA)

- Abou BABA-MOUSSA représentant de la Banque Dahoméenne de Développement
- Mamadou Boubakar N'DIAYE : représentant de l'Institut d'Emission
- Jacques VASSEUR : représentant de l'Office Dahoméen de Manutention Portuaire (ODAMAP)
- Viadénou AGOSSOU Noël : représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Robert Têtevi VINYOR)
 (CARDER ATACORA))
- Jonas NAPPORN)
 (CARDER MONO)) représentants des structures de développement intégré
- Issiakou KOUTON : représentant de la Société Nationale Agricole pour le Coton (SONACO)
- Robert ADAMON : représentant de l'Assemblée Consultative Nationale.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 13 mars 1972

Par le Conseil Présidentiel


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN


Hubert M A G A


Sourou Migan APITHY

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 8 - CS 6 - SOCAD 8 - Min. 11 - MEP 10 - HC 2 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5 - DEP 4 - DGAE 4 - DGAJL 1 - Dtion Stat. 2 - BDD 4 - DE-CF-DC 3 - Trésor 4 - Chamb. Com 4 - JORD 1.